

## **PROGRESSIVE CONTRACTORS ASSOCIATION OF CANADA (PCA) PRÉSENTATION DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2017**

La Progressive Contractors Association of Canada (PCA) souhaite remercier le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de lui donner l'occasion de participer aux consultations prébudgétaires de 2017. Nos propositions de politique ont pour but de permettre aux Canadiens de participer à l'économie canadienne en pleine croissance en augmentant la mobilité de la main-d'œuvre et en aidant les travailleurs qualifiés à décrocher un emploi aux endroits où des entreprises offrent des emplois. Nos propositions de politique vont aussi aider les entreprises canadiennes à atteindre leurs objectifs en matière d'expansion, d'innovation et de prospérité, en plus de contribuer à la croissance économique du pays, en aidant les employeurs à trouver les talents dont ils ont besoin pour se développer.

\*\*\*\*\*

La PCA est la voix des employeurs en construction progressistes. Parmi ses membres figurent certains des entrepreneurs les plus importants et les plus accomplis du Canada. Nos membres croient tous en un modèle de travail progressiste axé sur la collaboration. Une main-d'œuvre progressiste peut être syndiquée, mais de façon différente de celle des syndicats traditionnels. Par exemple, à la différence de la situation actuelle, où l'on retrouve plusieurs syndicats – parfois plus d'une douzaine – qui se font concurrence et qui représentent divers métiers, le syndicat qui représente les employés de nos membres prend en compte tous les métiers. Cette approche est parfois appelée « globale » ou « unités de négociation pour tous les employés ». Ainsi, nos membres peuvent améliorer leur efficacité.

Selon nous, des possibilités progressistes peuvent servir à régler les problèmes avec lesquels le Canada doit composer, sans compter les possibilités de croissance de l'emploi. Les mesures que nous recommandons pour le compte de nos membres vont permettre aux Canadiens de participer à la croissance de l'économie en aidant les travailleurs qualifiés à décrocher un emploi aux endroits où des emplois sont offerts en augmentant la mobilité de la main-d'œuvre et en développant la formation professionnelle. Elles vont aussi aider les entreprises canadiennes à se développer et à contribuer à la croissance économique du Canada en aidant les employeurs à trouver les talents dont ils ont besoin pour se développer, en améliorant l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et en appuyant le développement des ressources naturelles.

Nous conseillons vivement au Comité permanent des finances de se pencher sur les recommandations des politiques suivantes.

- **Améliorer l'accès aux talents en augmentant la mobilité de la main-d'œuvre** : Offrir des subventions à la mobilité grâce au régime de l'assurance-emploi.
- **Perfectionner les talents à l'aide d'une formation professionnelle** : Assurer une distribution à grande échelle entre les syndicats, conformément à l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2016 au sujet d'une formation et d'un apprentissage des syndicats.
- **Trouver les talents nécessaires en améliorant l'accès à la main-d'œuvre qualifiée** : Moderniser le programme Travailleurs temporaires étrangers, y compris la désignation des professions

prioritaires, favoriser le déplacement interprovincial de la main-d'œuvre, prolonger l'utilisation de l'étude d'impact sur le marché du travail et offrir la possibilité d'une résidence permanente.

- **Appuyer le développement des ressources naturelles** : Garantir un appui et une approbation réglementaire pour les projets énergétiques critiques qui sont à la base de la croissance économique du Canada.

Ces mesures rehausseront la contribution des métiers spécialisés à la croissance globale de l'économie du pays et elles permettront de déterminer où nos talents sont le plus demandés, d'un océan à l'autre.

## Améliorer l'accès aux talents en accroissant la mobilité de la main-d'œuvre

**Recommandation 1 : Offrir des subventions à la mobilité grâce au régime d'assurance-emploi (AE). Ainsi, un chômeur qui se trouve dans une région du pays pourrait convertir ses prestations d'assurance-emploi en un montant forfaitaire, afin qu'il puisse se rendre dans une autre région du pays, temporairement ou de façon permanente, où des emplois sont offerts.**

La PCA croit que la meilleure façon de combler les pénuries de main-d'œuvre à court ou moyen terme partout au pays, tout en s'attaquant au chômage et au sous-emploi, est d'augmenter la mobilité de la main-d'œuvre en aidant les travailleurs canadiens à déménager ou à devenir mobiles. Les travailleurs mobiles se déplacent d'une région à une autre afin de combler les lacunes au chapitre de la main-d'œuvre et de favoriser la croissance de l'économie. Ils se déplacent un peu partout au pays afin de combler ces lacunes et d'assurer la productivité et la croissance de l'économie. Si nous encourageons un plus grand nombre de travailleurs qualifiés canadiens à se déplacer, nous faisons en sorte que les emplois sont occupés en premier lieu par des Canadiens et, ainsi, on aura moins recours à des travailleurs temporaires étrangers.

Selon le rapport de ConstrucForce Canada intitulé *Le travailleur mobile*, le travailleur mobile typique a choisi la mobilité pour des raisons financières ou par nécessité<sup>1</sup>. Toutefois, il existe des coûts financiers « cachés » qui grugent les revenus supplémentaires pouvant être réalisés par ailleurs grâce à la mobilité, notamment les dépenses personnelles engagées sur le lieu de travail et au domicile justement en raison de cette mobilité<sup>2</sup>. Ainsi, 35,2 % des travailleurs mobiles interrogés jugeaient que les dépenses personnelles engagées pour obtenir et conserver un emploi faisaient obstacle à l'acceptation d'un emploi loin de chez eux, et 37,5 % étaient du même avis en ce qui touche les dépenses à la maison<sup>3</sup>. De plus, bon nombre de travailleurs mobiles estimaient devoir consacrer entre 10 000 et 20 000 \$ de leur revenu après impôt chaque année à des frais de déplacement entre le lieu du projet auquel ils participent et leur foyer, ainsi qu'à la location de leur deuxième résidence<sup>4</sup>.

La PCA propose que l'on mette en œuvre un programme pilote de trois ans afin d'évaluer l'utilité d'offrir des subventions d'aide à la mobilité dans le cadre du régime d'assurance-emploi, ce qui serait suivi d'un examen du programme. Ces subventions permettraient à une personne au chômage dans une région du pays de recevoir des prestations d'assurance-emploi futures sous forme de montant forfaitaire afin de se réinstaller, de façon temporaire ou permanente, dans une autre région canadienne où il existe des besoins de main-d'œuvre. Le montant de base de la subvention serait de 2 000 \$ ou correspondrait aux

---

<sup>1</sup> *Le travailleur mobile*, page 2.

<sup>2</sup> *Ibid.*, page 15.

<sup>3</sup> *Ibid.*, page 6.

<sup>4</sup> *Ibid.*, page 15.

prestations d'assurance-emploi à verser sur une période d'un mois. Les montants pourraient être plus élevés ou plus bas, selon des facteurs comme le nombre de personnes à charge (par exemple, s'il y a une personne qui se réinstalle ou s'il s'agit d'une famille de quatre personnes) ainsi que le coût de réinstallation.

Le département américain du Travail a fait l'essai d'un programme de subventions à la réinstallation similaire dans les années 1970, et les recherches fondées sur les résultats de ce programme laissent penser que de telles subventions donnent de bons résultats. De fait, Eli Lehrer et Lori Saunders, du groupe de réflexion américain R Street Institute, indiquent que le programme a fait le suivi des résultats obtenus par de multiples bureaux offrant différents niveaux d'aide à la réinstallation. Les bureaux offrant uniquement des renseignements sur les emplois disponibles dans d'autres régions et sur les subventions disponibles n'ont pas obtenu de résultats probants, tandis que ceux offrant directement des subventions à la réinstallation ont pu aider beaucoup de gens à trouver de nouveaux emplois. De plus, les personnes qui se sont réinstallées dans le cadre de ce programme tendaient à avoir des salaires plus élevés que celles ayant choisi de ne pas se réinstaller ou s'étant réinstallées par leurs propres moyens<sup>5</sup>.

Il y a aussi des données factuelles qui donnent à penser que ces subventions seraient abordables, qu'elles n'imposeraient pas un fardeau ni des coûts indus au régime d'assurance-emploi. Eli Lehrer et Lori Saunders mentionnent que, bien que certaines des personnes ayant droit à une subvention d'aide à la mobilité puissent probablement obtenir un emploi sans cette aide, les coûts additionnels imputables aux subventions accordées à ces personnes pourraient être contrebalancés en partie par le fait que leur période de chômage en serait raccourcie<sup>6</sup>.

Bref, cette mesure aiderait à compenser les importantes dépenses personnelles que doivent engager les travailleurs mobiles qui se déplacent d'une région du pays à l'autre pour trouver un emploi correspondant à leurs compétences. Étant donné que les fonds consacrés aux subventions d'aide à la mobilité seraient, sinon, affectés au régime d'assurance-emploi, ce programme est plus abordable et ne nécessite pas de nouveaux fonds fédéraux, en dehors des coûts de mise sur pied du programme et de surveillance des résultats.

## Perfectionner les talents à l'aide d'une formation professionnelle

**Recommandation 2 : S'assurer que les fonds destinés à appuyer la formation et l'apprentissage des syndicats et d'autres programmes sont répartis à grande échelle entre les syndicats canadiens, y compris les syndicats progressistes.**

En plus de rehausser les possibilités d'emploi à l'aide d'initiatives sur la mobilité de la main-d'œuvre, il est également important de s'assurer de disposer d'un cadre de financement qui facilite la formation et l'apprentissage des nouveaux venus dans l'industrie, pour tous les syndicats, afin de combler les lacunes du Canada au chapitre des talents (main-d'œuvre qualifiée).

Le budget de 2016 a proposé de verser 85,4 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2016-2017, afin d'élaborer un nouveau cadre qui faciliterait la formation et l'apprentissage des syndicats. Bien que cette initiative soit en cours de développement, la PCA, la CLAC, notre partenaire syndical progressiste, et des entreprises membres sont disposées à collaborer avec le gouvernement afin d'appuyer des approches et

---

<sup>5</sup> Lehrer, Eli and Lori Saunders, « Moving to Work », *National Affairs*, numéro 18, hiver 2014.

<http://www.nationalaffairs.com/publications/detail/moving-to-work>

<sup>6</sup> Ibid.

des partenariats innovateurs avec d'autres intervenants, dans le but de renforcer le système de formation et d'apprentissage du Canada.

La PCA et la CLAC représentent plus de 25 000 travailleurs de la construction qualifiés de partout au Canada, y compris 40 % des projets énergétiques et des ressources naturelles de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. En garantissant une répartition complète des fonds pour la formation et l'apprentissage des syndicats, les travailleurs canadiens qualifiés recevraient une formation qui concorde avec les emplois à occuper et contribueraient ainsi à la croissance de l'économie. En raison du maintien du repli du secteur des ressources naturelles, surtout dans les provinces de l'Ouest, l'offre d'une formation professionnelle répartie à grande échelle est une étape cruciale de l'avancement.

### Trouver les talents nécessaires en améliorant l'accès à la main-d'œuvre qualifiée

#### Recommandation 3 : Moderniser le programme Travailleurs temporaires étrangers.

- a. **Désignation des professions prioritaires** : La désignation de la priorité dans l'étude d'impact sur le marché du travail, pour les professions qui sont les plus en demande, est un aspect critique pour l'industrie de la construction.
- b. **Permettre un déplacement interprovincial de la main-d'œuvre** : Reconnaître que les employeurs du secteur de la construction travaillent souvent dans plus d'une province et ils permettent le déplacement entre les provinces de travailleurs temporaires étrangers qui travaillent pour la même entreprise, pourvu qu'ils exécutent les mêmes fonctions et qu'ils reçoivent le même salaire que celui décrit dans l'étude d'impact sur le marché du travail.
- c. **Prolonger l'utilisation de l'étude d'impact sur le marché du travail** : Prévoir une durée d'un an ou d'un an et demi pour une étude d'impact sur le marché du travail. En raison du court délai actuel, les entreprises préfèrent se prévaloir rapidement des travailleurs temporaires étrangers nécessaires pour « en avoir pour leur argent » quant à leur demande d'étude d'impact sur le marché du travail, car à la fin du délai, ils devront présenter une nouvelle demande et assumer les frais correspondants.
- d. **Offrir une possibilité de résidence permanente** : Faciliter l'obtention, par les travailleurs temporaires étrangers, de la résidence permanente.

Le programme fédéral Travailleurs temporaires étrangers présente des problèmes structurels importants. Toute réforme d'un programme doit s'articuler autour du principe voulant que les Canadiens doivent être les premiers choisis pour occuper les emplois offerts. Toutefois, des raisons légitimes justifient l'embauche de travailleurs temporaires étrangers dans certaines régions du pays. Nous observons toujours la juxtaposition de la main-d'œuvre au Canada en raison des pénuries de travailleurs qualifiés dans certaines régions du pays et du sous-emploi important dans d'autres régions. Les entreprises canadiennes luttent pour se développer, même si elles n'ont pas accès à la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin. Un programme de travailleurs temporaires étrangers doit viser à combler les importantes lacunes au chapitre des compétences en lien avec des métiers spécifiques et des régions particulières.

Ainsi, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent collaborer afin de réaliser des réformes souples et adaptées en vertu du programme Travailleurs temporaires étrangers, qui prennent en compte la nature unique des besoins de l'industrie de la construction, dans différentes parties du Canada.

Les réformes proposées pour le programme Travailleurs temporaires étrangers pourraient entraîner une diminution du recours à ces travailleurs. Par exemple, une politique sur le déplacement interprovincial

des travailleurs temporaires étrangers peut provoquer une diminution totale des demandes de ces travailleurs, car les travailleurs qui ont déjà été approuvés par l'entremise du processus de l'étude d'impact sur le marché du travail pourraient être assignés à d'autres projets, afin que les différents projets n'aient pas à demander eux-mêmes des travailleurs temporaires étrangers. Une telle politique réduirait par ailleurs le nombre total de demandes au titre de l'étude d'impact sur le marché du travail, ce qui diminuerait le fardeau administratif du gouvernement.

## **Favoriser le développement des ressources naturelles**

**Recommandation 4 : Reconnaître que le développement des ressources naturelles, particulièrement les pipelines, est un aspect crucial de la croissance économique partout au pays.**

Les pipelines – et surtout le pétrole et le gaz qu'ils transportent – sont essentiels à la solidité et à la durabilité de l'économie canadienne et mondiale. Nous devons absolument disposer de moyens pour distribuer ces ressources au pays et à l'étranger.

La croissance économique du Canada à long terme est tributaire d'une approbation réglementaire et d'un solide appui gouvernemental envers les projets énergétiques qui relient le pays et appuient les entreprises canadiennes.

Les projets de pipeline créent des emplois pour les Canadiens. Ils favorisent aussi de nouveaux investissements dans nos secteurs énergétiques et des ressources naturelles qui contribuent à faire croître les entreprises canadiennes. Les entreprises membres de la PCA observent constamment ce potentiel et elles savent à quel point il est important pour notre économie et notre niveau de vie, dans le but d'améliorer l'accès au marché par les entreprises pétrolières et gazières du Canada.

La PCA recommande au gouvernement du Canada de continuer à reconnaître l'importance des pipelines de pétrole et de gaz pour la croissance constante des emplois et l'expansion économique, pour les Canadiens et pour les entreprises canadiennes.

## **À propos de PCA**

La PCA est la voix des employeurs syndiqués de l'industrie de la construction du Canada. Les entreprises membres de la PCA emploient plus de 25 000 travailleurs de la construction qualifiés partout au Canada, qui sont principalement représentés par la CLAC. Nos entreprises membres réalisent 40 % des projets de construction en matière d'énergie et de ressources naturelles en Colombie-Britannique et en Alberta et ils sont des leaders de la construction d'infrastructures partout au Canada.